



NEWSLETTER ESPER

numéro 4
octobre 2022

ACTUALITÉS

- Deux campagnes de prévention de Santé Publique France que vous pouvez relayer dans votre structure

- **Le mois sans tabac 2022**

Le mois d'octobre marque le retour du moi(s) sans tabac, qui revient cette année pour une 7^{ème} édition, avec un ensemble d'outils à disposition des fumeurs pour les encourager à arrêter de fumer. Il est toujours aussi important de continuer à se mobiliser afin de lutter contre le tabagisme.

➔ [Mois sans tabac 2022](#)

- **« Histoire de joints », une campagne pour mieux comprendre les dommages associés à la consommation de cannabis**

La campagne lancée en 2021 est de nouveau diffusée cette année. Cette dernière se compose de courtes vidéos pédagogiques qui répondent aux questions des consommateurs de cannabis et des contenus destinés aux professionnels de santé (un glossaire, des fiches pratiques...)

➔ [La campagne de 2021](#)

LES NOUVEAUTÉS ESPER DU SITE DE LA MILDECA

- Un emplacement dédié aux ressources ESPER

Le nouvel espace ressources ESPER comprend : la boîte à outils (charte avec ressources), la boîte à outils complémentaire et les newsletters ESPER. Cet espace est exclusivement réservé aux signataires et partenaires du dispositif.

➔ [Espace Ressources ESPER](#)

- **Deux nouveaux supports de communication et de présentation**

Dans la nouvelle rubrique « ESPER en bref », le flyer ESPER « mode d'emploi » ainsi que le PowerPoint standard de présentation d'ESPER vous seront utiles pour communiquer en interne ou vers d'autres employeurs ou partenaires.

→ [Flyer « mode d'emploi » et PowerPoint de présentation ESPER](#)

NOUVEAUX SIGNATAIRES

Nous comptons quatre nouveaux signataires de la charte !

Bienvenue au **Ministère de la Justice**, à l'entreprise **Scania Production Angers**, à l'**Eurométropole de Metz** et à la **Communauté de communes du Grand Pic-Saint Loup**.

Ce sont donc à ce jour 31 structures privées et publiques qui se sont engagées à mettre en œuvre la charte ESPER.

→ [Ministère de la Justice](#)

→ [Scania Production Angers](#)

→ [Eurométropole de Metz](#)

→ [Communauté de communes du Grand Pic-Saint Loup](#)

NOUVEAUX PARTENAIRES

Nous comptons trois nouveaux partenaires du dispositif !

Bienvenue à l'**Aract Bretagne**, au **Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir** et à **Association Addictions France dans le Cher** qui viennent rejoindre les 30 partenaires déjà engagés.

→ [Aract Bretagne](#)

→ [CDG 28 Eure-et-Loir](#)

→ [Association Addictions France \(Cher\)](#)

NOUVELLES RESSOURCES EN LIGNE

Dans la boîte à outils vous trouverez :

- **Actualisation des recommandations à destination des équipes pluridisciplinaires des SPST**

Note de cadrage de la Haute autorité de santé (HAS), faisant état des connaissances actuelles sur les conduites addictives en milieu de travail, pour les professionnels de santé au travail. L'objectif est d'actualiser d'ici la fin de l'année 2022 les dernières recommandations datant de 2013.

Bien que destinées à la pratique clinique des médecins du travail, ces nouvelles recommandations peuvent être utiles à connaître pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention, RH, encadrants, représentants du personnel et pour les dirigeants.

→ [Usage de substances psychoactives : prévention en milieu professionnel](#)

- **Santé mentale au travail**

L'ONU encourage la création d'un « environnement de travail sûr et sain » et la formation des dirigeants pour leur donner la capacité de mettre en place des organisations non stressantes et protéger les salariés vulnérables.

→ [De nouvelles mesures pour la santé mentale au travail](#)

Dans les ressources complémentaires vous trouverez :

- Un répertoire d'actions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé

→ [Le répertoire de Santé Publique France](#)

Ce répertoire a pour but d'aider les décideurs à choisir des mesures adaptées à leur besoin. Vous pouvez cliquer directement dans la rubrique « addictions » et « santé au travail ».

APPEL À TÉMOIGNAGES

Nous vous proposons d'apporter votre témoignage concernant votre engagement dans le cadre du dispositif ESPER (les actions mises en place, ce que vous apporte la charte ESPER, etc.)

Si vous souhaitez partager votre expérience dans le cadre du dispositif ESPER, contactez-nous !

MISES À JOUR ET CONTRIBUTIONS

Pour toute demande d'information ou de contact, vous pouvez nous contacter grâce à cette adresse mél.

→ esper.mildeca@pm.gouv.fr

Pour un changement de coordonnées ou pour une demande de désabonnement.

Nous suivre :

